



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.1.165

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 28
Représentés : 4
Absents : 11

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Brigitte TIXIER, M. Baytir THIAW, Mme Marie-Liesse DUPUY, M. Mohammed HADBI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. François LEFEVRE, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.1.165

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE
SEANCE**

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1111-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121.15 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa ;

VU son Règlement Intérieur ;

Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Madame Monique CELLERIER en qualité de Secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

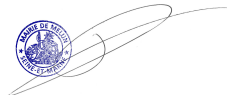
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187428-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.2.166

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 28
Représentés : 4
Absents : 11

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Brigitte TIXIER, M. Baytir THIAW, Mme Marie-Liesse DUPUY, M. Mohammed HADBI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. François LEFEVRE, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.2.166

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU
ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2025**

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 02 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187430-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.3.167

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 31
Représentés : 6
Absents : 6

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoint**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, M. Guillaume DEZERT, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW

M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.3.167

-°-°-°-

**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU
MAIRE ET DES MARCHES**

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.3.167

Par délibération en date du 17 octobre 2023, le Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation de pouvoirs au Maire pour prendre certaines décisions énumérées à l'article précité.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal que :

1/ Par décision n° 2025.33, il a signé avec la société « LE B.U », représentée par Monsieur Charly CAMPS, 2 bis Place Praslin 77000 Melun, la convention de mise à disposition précaire et révocable d'une partie du domaine public sis Place Praslin à des fins d'usage commercial, ci-annexée, pour la période du Vendredi 06 Juin au Mercredi 27 août 2025 ;

2/ Par décision n° 2025.34, il a signé avec Monsieur Anthony BODJI, la convention d'occupation d'un logement communal dans le groupe scolaire Capucins pour une période du 13 juin au 13 décembre 2025 ;

3/ Par décision n° 2025.35, il a signé avec Habitat 77, la convention de location du local sis 5 rue Claude Bernard pour une durée de 6 ans ;

4/ Par décision n° 2025.36, il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant de 1 900 000 €

5/ Par décision n° 2025.37, il a procédé au virement des crédits suivants au titre de fongibilité :

Chapitre	Opération	Nature	Motif de la demande	Montant dépense en €
202104	041PLTZEN	2315	FONTAINE PLACE St JEAN Actualisation du coût de la fontaine	+ 198 000,00
202104	041PLTZEN	2315	PLACE St JEAN Travaux supplémentaires	+ 178 741,15
202112	121MERLON	2315	AMENAGEMENT MERLON- ECOQUARTIER Décalage de la dépense	-186 741,15
202116	131CESSION	2111	ACQUISITIONS FONCIERES Moins d'acquisitions que prévu	-10 000,00
202115	151ACQVEHC	21828	2 VEHICULES POLICE MUNICIPALE Paiement en 2026	-100 000,00
202115	151MATINF	21831	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE VAGUE 4 Installation 4 ^{ème} trimestre 2025 – Réaffectation des CP en DM1	-80 000,00
TOTAL				0 €

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.3.167

6/ Par décision n° 2025.38, il a signé avec Habitat 77, la convention d'occupation d'un logement communal dans la groupe scolaire Jules Ferry ;

7/ Par décision n° 2025.39, il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt, d'un montant total de 2 600 000€ ;

8/ Par décision n° 2025.40, il a signé avec Madame Laure TASSAIN, la convention d'occupation d'un logement communal situé dans le groupe scolaire Jules Ferry pour une période du 11 juillet 2025 au 11 janvier 2026 ;

9/ Par décision n° 2025.41, il a signé avec la SCI CN 77, le bail dérogatoire portant sur la location du local situé au 33 rue René Pouteau ;

10/ Par décision n° 2025.42, il a signé avec le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France la convention de mise à disposition d'un parking sis 8 rue de Vaux à Melun, pour une durée d'un (1) an ;

11/ Par décision n° 2025.43, il a signé avec Madame Caroline MULLER, le projet d'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition d'un logement communal signée le 19 février 2025 ;

12/ Par décision n° 2025.44, il a procédé au virement des crédits suivants au titre de fongibilité :

Chapitre	Opération	Nature	Motif de la demande	Montant dépense en €
202101	011NECODE	2313	NOUVELLE ECOLE DECOURBE : Besoin pour mandater les factures au vu de la réalisation des travaux	+ 961 285,05 €
202102	021ACCCAPU	2313	ACCESSIBILITE ECOLE ELEMENTAIRE CAPUCINS : Décalage en 2026 d'une partie des travaux d'accessibilité	- 60 000,00 €
202102	021ARCHEO	21314	DEMENAGEMENT ARCHEOLOGIE : Dépenses inférieures à l'estimation suite à la prestation en régie	- 15 400,00 €
202102	021ECBONIS	21312	GROUPE SCOLAIRE J. BONIS : Coût inférieur	- 4 785,97 €
202102	021EGNDAM	2031	EGLISE NOTRE DAME : Report en 2026 des études sur la géothermie	- 30 000,00 €
202102	021MAIREV	21318	TRAVAUX ANNUELS DIVERS BATIMENTS : Moins de travaux électriques réalisés en 2025	- 10 000,00 €
202102	021VURESTM	2313	RESTAURANT SCOLAIRE MONTAIGU : Travaux terminés, moins élevés que prévus	- 60 000,00 €

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.3.167

202105	051RBERNARD	2315	REPRISE VOIRIE RUE CLAUDE BERNARD : Travaux terminés, moins élevés que prévus	- 2 459,20 €
202105	051RIVALM	2315	TRAVAUX RIVES DE L'ALMONT : Travaux sur la copropriété 10 place St Jean, pris en charge à 50% par le syndic	- 17 535,32 €
20212	121ECOELE	21841	ECOQUARTIER - EQUIPEMENT GROUPE SCOLAIRE MUKWEGE : Mobilier avec coût moindre qu'estimé	- 7 000,00 €
202112	121RD605	238	ECOQUARTIER – REQUALIFICATION RD605 : Paiement au cours du 4 ^{ème} trimestre 2025 Réaffectation des CP en DM1	- 562 000,00 €
202114	141PARTICIP2	2121	BUDGET PARTICIPATIF 2025 : Les commandes seront réalisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 2025 après l'arbitrage du jury. Réaffectation des CP en DM1	- 150 000,00 €
202115	151MATINF	21838	ACQUISITION MATERIEL REPROGRAPHIE : Dépenses 2025 inférieures à l'estimation	- 20 000,00
202115	151ACQVEHIC	21828	ACQUISITIONS VEHICULES : Coûts inférieurs à l'estimation	- 22 104,56 €
TOTAL				0 €

13/ Par décision n° 2025.45, il a abrogé la décision 2024.44 et procédé au virement des crédits suivants au titre de fongibilité :

Chapitre	Opération	Fonction	Nature	Motif de la demande	Montant dépense
202101	011NECODE	213	2313	NOUVELLE ECOLE DECOURBE : Besoin pour mandater les factures au vu de la réalisation des travaux	+ 961 285,05 €
202102	021ACCCAPU	212	2313	ACCESSIBILITE ECOLE ELEMENTAIRE CAPUCINS : Décalage en 2026 d'une partie des travaux d'accessibilité	- 60 000,00 €
202102	021ARCHEO	318	21314	DEMENAGEMENT ARCHEOLOGIE : Dépenses inférieures à l'estimation suite à la	- 15 400,00 €

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.3.167

				prestation en régie	
202102	021ECBO NIS	213	21312	GROUPE SCOLAIRE J. BONIS : Coût inférieur	- 4 785,97 €
202102	021EGND AM	312	2031	EGLISE NOTRE DAME : Report en 2026 des études sur la géothermie	- 30 000,00 €
202102	021MAIR EV	020	21318	TRAVAUX ANNUELS DIVERS BATIMENTS : Moins de travaux électriques réalisés en 2025	- 10 000,00 €
202102	021VURE STM	281	2313	RESTAURANT SCOLAIRE MONTAIGU : Travaux terminés, moins élevés que prévus	- 60 000,00 €
202105	051RBER NARD	845	2315	REPRISE VOIRIE RUE CLAUDE BERNARD : Travaux terminés, moins élevés que prévus	- 2 459,20 €
202105	051RIVAL M	518	2315	TRAVAUX RIVES DE L'ALMONT : Travaux sur la copropriété 10 place St Jean, pris en charge à 50% par le syndic	- 17 535,32 €
202112	121ECOE LE	212	21841	ECOQUARTIER - EQUIPEMENT GROUPE SCOLAIRE MUKWEGE : Mobilier avec coût moindre qu'estimé	- 7 000,00 €
202112	121RD605	515	238	ECOQUARTIER – REQUALIFICATION RD605 : Paiement au cours du 4 ^{ème} trimestre 2025 Réaffectation des CP en DM1	- 562 000,00 €
202114	141PARTI CIP2	511	2121	BUDGET PARTICIPATIF 2025 : Les commandes seront réalisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 2025 après l'arbitrage du jury. Réaffectation des CP en DM1	- 150 000,00 €
202115	151MATI NF	020	21838	ACQUISITION MATERIEL REPROGRAPHIE : Dépenses 2025 inférieures à l'estimation	- 20 000,00
202115	151ACQV EHIC	7222	21828	ACQUISITIONS VEHICULES : Coûts inférieurs à l'estimation	- 17 306,74 €

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.3.167

202115	151ACQV EHIC	424	21828	ACQUISITIONS VEHICULES : Coûts inférieurs à l'estimation	- 4 797,82 €
TOTAL					0 €

14/ Par décision n° 2025.46, il a renouvelé à compter du 29 août 2025 et jusqu'au 29 août 2026, la convention d'occupation d'un logement communal signée le 20 septembre 2024 entre la Ville de Melun et Madame Stéphanie Dufour Tejero.

15/ Par décision n° 2025.47, il a institué une sous-régie d'avance auprès de la régie d'avances Menues Dépenses pour la maison de l'enfance, pour les dépenses d'alimentation et d'autres matières et fournitures.

16/ Par décision n° 2025.48, il a institué une sous-régie d'avance auprès de la régie d'avances Menues Dépenses pour la maison de l'enfance dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans les actes constitutifs des sous-régies.

17/ Par décision n° 2025.49, il a décidé que le montant de l'encaisse de la régie Cinéma est d'un maximum de 15 000 € et que celui du fond de caisse est porté à 600 €.

18/ Par décision n° 2025.50, il a autorisé le paiement de la Vente À Distance (VAD) pour la billetterie du nouveau cinéma « Les Variétés ».

19/ Par décision n° 2025.51, il a procédé aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Opération	Fonction	Nature	Motif de la demande	Montant dépende
202101	011NECOD E	213	2313	NOUVELLE ECOLE DECOURBE : Besoin pour mandater les factures au vu de la réalisation des travaux	+ 243 127,10 €
202102	021ECBEA U	211	21312	TRAVAUX ECOLE BEAUREGARD : Travaux moins chers que prévu	- 3 658,08 €
202102	021MAIRE V	020	21318	TRAVAUX ANNUELS DIVERS BATIMENTS : Report en 2026 d'une partie des crédits prévus (sous-compteurs thermiques)	- 26 764,00 €
202104	041INONV O	845	2315	INONDATION VOIRIE : Travaux terminés, moins chers que prévu	- 24 680,84 €
202105	051AIRJEU	338	2128	REFECTION AIRES DE JEUX :	- 24 142,96 €

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.3.167

	X			Provision 2025 basculée en 2026	
202105	051AIRJEU X	4221	2128	REFECTION AIRES DE JEUX : Travaux moins chers que prévu (reprise du revêtement souple à la crèche des Bambins)	- 27 458,91 €
202105	051RBRUN	845	2031	REFECTION RUE PIERRE BRUN : Travaux terminés, moins chers que prévu	- 5 856,48 €
202113	131CESSION N	515	2112	CESSIONS FONCIERES : Pas de cession foncière en 2025, Report en 2026	- 8 467,95 €
202113	131ERMIT	518	2112	RETROCESSION VOIRIE SECTEUR ERMITAGE : Décalage de l'acquisition foncière en 2026	- 7 000,00 €
202113	131FONCIER	632	2031	FONCIERE COMMERCE : Report d'une partie des crédits en 2026	- 48 490,00 €
202114	141ARBRES	511	2128	PLANTATIONS D'ARBRES ET VEGETALISATION : Report d'une partie des crédits en 2026	- 27 163,41 €
202115	151MATPOL	11	2188	MATERIEL POLICE : Report d'une partie des crédits en 2026 (une partie de la dotation vestimentaires)	- 15 000,00 €
202115	151OUTEV T	028	2188	MATERIEL OUTILLAGE INFRA VOIRIE : Report d'une partie des crédits en 2026 (Matériel du service fête et cérémonies)	- 20 633,47
202117	171ETUECS	518	2031	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS SCHUMANN : Report d'une partie des crédits en 2026 (AMO pour la réhabilitation du groupe scolaire Bonis)	- 3 811,00 €
TOTAL					0 €

20/ Par décision n° 2025.52, il a contracté auprès de Arkea banque une ouverture de crédits de trésorerie d'un montant maximum de 1.000.000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Ville.

21/ Par décision n° 2025.53, il a signé avec la Conciergerie Solidaire, représentée par Mathilde Berody en sa qualité de Directrice Ile-de-France, la convention de mise à disposition à titre gratuit de la Place Nelson Mandela.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187432-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Ville de Melun, featuring a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Kadir MEBAREK'.

Kadir MEBAREK

LISTE DES MARCHES								
PROCEDURES ADAPTEES ET PROCEDURES FORMALISEES (appel d'offres, autres...) Séance du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2025 Par délibération n°2023.10.5.190 en date du 17 octobre 2023 portant délégation de pouvoirs au Maire, le Conseil Municipal de la Ville de Melun a donné délégation de pouvoirs au Maire, ou aux adjoints selon l'ordre de leur élection en cas d'empêchement uniquement "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sans limite de montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Par conséquent, il est rendu compte au présent Conseil Municipal de la signature des marchés à procédure adaptée et formalisés suivants :								
N°DE MARCHE	N° DE LOT	PROCEDURE (AOO, MAPA, CONTRAT, ...)	TITULAIRE	OBJET DU MARCHE	MONTANT ANNUEL HT	MONTANT ANNUEL TTC	DUREE	MONTANT TOTAL HT
250113		CONTRAT	CIELS EN FETE	FEU D'ARTIFICE - 13/07/2025 A 23H00 - THÉMATIQUE MELUN 2000 ANS D'HISTOIRE - SERVICE COMMUNICATION	20 833,33	25 000,00	1 JOUR	20 833,33
250118		CONTRAT	AFI	CONTRAT DE SERVICE D'HEBERGEMENT ET DE MAINTENANCE DES LOGICIELS BOKEH/NUMEL - SERVICE DES DIRECTIONS DES AFFAIRES CULTURELLES	1 620,96	1 945,00	1 AN	1 620,96
250119		CONTRAT	DECIBELS PRODUCTIONS	SPECTACLE LOUIS CHEDID - L'ESCALE - LE 14/02/2026 A 20H00 - SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL	19 000,00	20 045,00	1 JOUR	19 000,00
250125		CONTRAT	SIEMENS	ASSISTANCE DU SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE ASTROLABE - SERVICE MEDIATHEQUE	18 100,00	21 720,00	1 AN	18 100,00
250126		CONTRAT	E-ORGANIZ	LOCATION DE 100 TRANSATS - DIVERS SITES A MELUN - PROJECTIONS DE CINÉMA EN PLEIN AIR - 07/06/2025 AU 12/09/2025 - SERVICE DES DIRECTIONS DES AFFAIRES CULTURELLES	2 880,00	3 456,00	4 JOURS	2 880,00
250127		CONVENTION	CERCLE DE TIR DU COUDRAY MONTCEAUX	MIS A DISPOSITION DU STAND DE TIR DE BRIE COMTE ROBERT - ENTRAINEMENT OBLIGATOIRE RELATIF A L'ARMEMENT DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE - DU 01/10/2025 AU 30/09/2026 - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	11 475,00	11 475,00	365 JOURS	11 475,00
250128		CONVENTION	MUTUALITE FRANCAISE IDF	4 ATELIERS SUR LA QUALITE DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - 16/06/2025 AU 20/06/2025 - POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE MELUN - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	2 390,00	2 390,00	4 JOURS	2 390,00
250129		CONTRAT	SAS DECALOG	CONTRAT DE MAINTENANCE DU "PROGICIEL" - MAINTENANCE CORRECTIVE ET ÉVOLUTIVE DECALOG PORTAIL INTÉGRAL ET HÉBERGEMENT DE LA PLATEFORME - DU 10/04/2025 AU 09/04/2029 - SERVICE DES DIRECTIONS DES AFFAIRES CULTURELLES	2 882,00	3 458,40	4 ANS	11 528,00
250130		CONTRAT	GL-VIDEASTE	RÉALISATION D'UNE VIDÉO TEASER VALORISANT LES SERVICES CULTURELS DE LA VILLE ET LES TEMPS FORTS DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026 - DIVERS SITES A MELUN - LES 07-13-25-28/06/2025 ET LE 02/07/2025 - SERVICE DES DIRECTIONS DES AFFAIRES CULTURELLES	3 900,00	4 680,00	3 JOURS	3 900,00
250132		CONTRAT	A.M.BROTHERS	PRESTATION DJ - 21/06/2025 - DIVERS LIEUX A MELUN - FETE DE LA MUSIQUE - SERVICE COMMUNICATION	1 000,00	1 000,00	1 JOUR	1 000,00
250133		CONTRAT	SYTA EVENT	PRESTATION TECHNIQUE SON ET LUMIERE - FETE DE LA MUSIQUE 2025 - PLACE PRASLIN - 20/06/2025 ET 21/06/2025 - SERVICE COMMUNICATION	9 756,50	11 707,80	2 JOURS	9 756,50
250134		CONTRAT	EGIDE MUSIC	CONCERT - PLACE PRASLIN - 21/06/2025 - FETE DE LA MUSIQUE - 22H45 A 23H30 - SERVICE COMMUNICATION	1 600,00	1 600,00	1 JOUR	1 600,00
250135		CONTRAT	ENYGEA SERVICES	LOCATION DE SANITAIRES - 20/06/2025 - LA FETE DE LA MUSIQUE - SERVICE COMMUNICATION	1 107,44	1 328,93	1 JOUR	1 107,44
250136		CONTRAT	ESCAL GRIMPE	LOCATION D'UN JEU GONFLABLE COTILLONS, D'UNE TRAMPO'MOBILE AVEC 6 TRAMPOLINES ET D'UNE TOUR AVENTURE - QUARTIERS D'ÉTÉ - CENTRE SOCIAL SCHUMAN - LE 23/07/2025 DE 14H00 A 18H00- SERVICE CENTRES SOCIAUX	2 890,00	3 468,00	1 JOUR	2 890,00
250137		CONTRAT	ESCAL GRIMPE	LOCATION D'UN JEU GONFLABLE COTILLONS, D'UNE TRAMPO'MOBILE AVEC 6 TRAMPOLINES ET D'UNE TOUR AVENTURE - QUARTIERS D'ÉTÉ - CENTRE SOCIAL MONTAIGU - LE 30/07/2025 DE 14H00 A 18H00 - SERVICE CENTRES SOCIAUX	2 890,00	3 468,00	1 JOUR	2 890,00

N°DE MARCHE	N° DE LOT	PROCEDURE (A00, MAPA, CONTRAT, ...)	TITULAIRE	OBJET DU MARCHE	MONTANT ANNUEL HT	MONTANT ANNUEL TTC	DUREE	MONTANT TOTAL HT
250138		CONTRAT	ESCAL GRIMPE	LOCATION D'UNE CAGE A GRIMPER DE 8 MÈTRES DE HAUT - QUARTIERS D'ÉTÉ - CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE - LE 02/07/2025 DE 10H00 A 18H00	1 760,00	2 112,00	1 JOUR	1 760,00
250139		CONTRAT	ESCAL GRIMPE	LOCATION D'UNE TOUR AVENTURE D'UNE HAUTEUR DE 8 MÈTRES AVEC 1 FACE DE GRIMPE - QUARTIERS D'ÉTÉ - CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE - LE 06/08/2025 DE 10H00 A 18H00 - SERVICE CENTRES SOCIAUX	1 320,00	1 584,00	1 JOUR	1 320,00
250140		CONTRAT	PLANETE SCIENCES ILE DE FRANCE	ANIMATIONS DES ATELIERS FUSÉES A EAU ET MOUVEMENTS MÉCANISÉS - QUARTIERS D'ÉTÉ - CENTRE SOCIAL LAVOISIER - LE 29/07/2025 DE 14H00 A 16H00 ET DE 16H30 A 18H30 (SOIT 2 SÉANCES DE 2H00) - SERVICE CENTRES SOCIAUX	1 139,00	1 139,00	2 JOURS	1 139,00
250141		CONTRAT	SABDAG	REPRÉSENTATION DU SPECTACLE "BAIN SONORE" - LE 02/07/2025 A 16H30 ET A 17H30 (AVENANT) - PARC SPELTHORNE - QUARTIERS D'ÉTÉ - SERVICE CENTRES SOCIAUX	2 988,82	2 988,82	1 JOUR	2 988,82
250142		CONTRAT	LABOPERA SEINE ET MARNE	REPRÉSENTATION DU CONCERT "RÉCITAL LYRIQUE LABOPÉRA" - LE 04/07/2025 A 19H00 (DURÉE 1H00) - CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE - QUARTIERS D'ÉTÉ - SERVICE CENTRES SOCIAUX	3 000,00	3 165,00	1 jour	3 000,00
250143		CONVENTION	AFTRAL	FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE (FIMO) HABILITATION POUR LA CONDUITE DE CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS AFFECTÉS AUX TRANSPORTS DE MARCHANDISES - 140 HEURES - DU 13/10/2025 AU 07/11/2025 POUR 1 AGENT DE LA VILLE DE MELUN - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	2 169,00	2 602,80	20 JOURS	2 169,00
250144		CONTRAT	PM	SPECTACLE "VARIÉTÉ" - LE 01/07/2025 - COUR DE L'AMPHITHÉÂTRE ABÉLARD/COURTILLE (UNIVERSITÉ ASSAS) - SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL	1 754,90	1 754,90	1 JOUR	1 754,90
250145		CONTRAT	IDA Y VUELTA	RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT "LA BALADE FANTASTIQUE" COMPRENANT DES ATELIERS, DES SPECTACLES - LES 01/07/2025 ET 05/07/2025 - SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL	1 500,00	1 500,00	2 JOURS	1 500,00
250146		CONTRAT	STAR THEATRE	3 REPRÉSENTATIONS SPECTACLE "PATROUILLE DE PARAPLUIES" - QUARTIERS D'ÉTÉ - LE 11/07/2025 DE 19H00 A 22H00 AU PARC CRÉMA - 01/08/2025 DE 18H30 A 21H30 AU CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE - 12/09/2025 DE 18H00 A 20H30 AU CENTRE SOCIAL LAVOISIER - SERVICE CENTRES SOCIAUX	2 550,00	2 690,25	3 JOURS	2 550,00
250147		CONTRAT	EURO PRO SECURITE PRIVEE	GARDIENNAGE DE LA PISCINE PENDANT LA SAISON ESTIVALE - DU 11/06/2025 AU 31/08/2025 - SERVICE SPORTS	13 200,00	16 500,00	75 JOURS	13 200,00
250148		CONTRAT	PLACE DES COULEURS	PROPOSITION ET ORGANISATION DU PROGRAMME MUSICALE - PLACE PRASLIN - 13/07/2025 - DE 18H00 A 1H00 - SERVICE COMMUNICATION	4 800,00	4 800,00	1 JOUR	4 800,00
250149		CONVENTION	SAS OXYGENE	CAMPAGNE PROMOTIONNELLE ANNUELLE "LA RADIO" - DU 01/04/2025 AU 31/12/2025 - SERVICE COMMUNICATION	9 500,00	11 400,00	1 AN	9 500,00
250150		CONTRAT	DUMEILLAT LAURE	COURS DE SOPHROLOGIE POUR LES RÉSIDENTS DES RÉSIDENCES AUTONOMIE BLANCHE DE CASTILLE ET YVONNE DE GAULLE - DU 01/09/2025 AU 31/12/2025 - CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉ AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE - 8 SÉANCES (4 SÉANCES PAR RÉSIDENCE)	1 600,00	1 600,00	8 JOURS	1 600,00
250151		CONTRAT	ATELIER ROCAMBOLESQUE	ATELIERS D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET MANUELLES POUR LES RÉSIDENTS DES RÉSIDENCES AUTONOMIE BLANCHE DE CASTILLE ET YVONNE DE GAULLE - DU 01/07/2025 AU 31/12/2025 - CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉ AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE - 1 FOIS PAR SEMAINE PAR RÉSIDENCE	5 600,00	5 600,00	25 JOURS	5 600,00
250152		CONTRAT	CLAIR VADRAME	ANIMATION DE DEUX SPECTACLES DE MAGIE - DANS LE CADRE DES QUARTIERS D'ÉTÉ ORGANISÉS PAR LE CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE - AU PARC SPELTHORN - LE 02/07/2025 ET LE 06/08/2025 - DE 15H00 A 16H00 (2 SÉANCES DE 1H00) - SERVICE CENTRES SOCIAUX	1 400,00	1 400,00	2 JOURS	1 400,00
250153		CONTRAT	SYTA EVENT	PRESTATION TECHNIQUE POUR LE FESTIVAL "LA CROISÉE DES SONS" - LE 02/07/25 DE 9H00 A 23H30 AU PARC ROMAIN DE MELUN - SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL	1 840,80	2 208,96	1 JOUR	1 840,80

N°DE MARCHE	N° DE LOT	PROCEDURE (A00, MAPA, CONTRAT, ...)	TITULAIRE	OBJET DU MARCHE	MONTANT ANNUEL HT	MONTANT ANNUEL TTC	DUREE	MONTANT TOTAL HT
250154		CONVENTION	POLE ESSONNE RESSOURCES FORMATIONS	FORMATION DEJEPS - FORMER DES FUTURS CADRES DU SECTEUR DE L'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE - DU 02/06/2025 AU 30/06/2026 - DE 9H00 A 17H00 (1589 HEURES) POUR 1 AGENT - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	7 500,00	7 500,00	DU 02/06/2025 AU 30/06/2026	7 500,00
250155		CONVENTION	SYND SCARE	FORMATION PROFESSIONNELLE - COMMUNICATION DIGITALE - LE 27 ET LE 28/11/2025 DE 9H30 A 13H00 ET DE 14H00 A 17H30 - POUR 1 AGENT DU SERVICE CINÉMA - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	1 100,00	1 100,00	2 JOURS	1 100,00
250157		CONVENTION	HABITAT 77	LOCATION LOCAL 5 RUE CLAUDE BERNARD MELUN - PROJET REVITALISATION DES TROIS TOURS - DU 01/07/2025 AU 30/06/2031 - SERVICE PLANIFICATION FONCIERE	2 283,05	2 283,05	6 ANS	13 698,30
250158		CONTRAT	JOLLY	ANIMATIONS FLUVIALES - BALADES EN BATEAUX LORS DE LA GUINGUETTE - 13/07/2025 - SERVICE COMMUNICATION	2 272,73	2 500,00	1 JOUR	2 272,73
250159		CONTRAT	JOLLY	ANIMATIONS FLUVIALES - BALADES EN BATEAUX LE 09/07/2025 - SERVICE COMMUNICATION	2 272,73	2 500,00	1 JOUR	2 272,73
250160		CONTRAT	COMPAGNIE LIRIA	SPECTACLE "LA BEAUTÉ DU SOUVENIR" (60 MINUTES) LE 10/07/2025 A 18H30 - AU CENTRE SOCIAL LA BOUSSE - SPECTACLE DE QUARTIER - SERVICE CENTRES SOCIAUX	1 500,00	1 500,00	1 JOUR	1 500,00
250161		CONTRAT	COMPAGNIE LIRIA	SPECTACLE "HEY LE COQ" (50 MINUTES) LE 07/07/2025 A 18H30 - AU PIED D'IMMEUBLE RUE CLAUDE BERNARD DANS LE QUARTIER DE L'ALMONT - SPECTACLE DE QUARTIER -- SERVICE CENTRES SOCIAUX	1 500,00	1 500,00	1 JOUR	1 500,00
250162		CONTRAT	COMPAGNIE LIRIA	ATELIERS D'ÉCRITURES ENFANTS - DU 02/07/2025 AU 10/07/2025 (5 SÉANCES DE 3H00) - QUARTIERS D'ÉTÉ - AU PARC SPELTHORNE DU CENTRE SOCIAL LA BOUSSE -- SERVICE CENTRES SOCIAUX	1 800,00	1 800,00	5 JOURS	1 800,00
250163		CONTRAT	CARPENTIER JEAN-BAPTISTE	SÉANCES "SOCIO-ESTHÉTIQUE POUR LA RÉSIDENCE AUTONOMIE YVONNE DE GAULLE (3 JOURS POUR LE SEMESTRE) - DU 01/08/2025 AU 31/12/2025 - CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS	1 395,00	1 395,00	3 JOURS	1 395,00
250164		CONTRAT	SYTA EVENT	PRESTATION DE SONORISATION ET ECLAIRAGE - PLACE PRASLIN - LE 13/07/2025 - LA FETE DE LA VILLE - SERVICE COMMUNICATION	2 294,90	2 753,88	1 JOUR	2 294,90
250167		CONTRAT	FINANCE CONSULT	ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE MELUN DANS L'ANALYSE DES OFFRES INITIALES D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) POUR LA CRÈCHE DE L'HÔPITAL - SERVICE ENFANCE	8 500,00	10 200,00	DU 17/06/2025 AU 31/12/2026	8 500,00
250168		CONTRAT	L'EVENEMENT SPECTACLE	SPECTACLE DE NOËL 2025 "LE FABULEUX ANNIVERSAIRE DU PÈRE NOËL" - LE 20/12/2025 - ESCALE - A 14H30 (DURÉE 1H10 ENVIRON) - SERVICE DEMOCRATIE DE PROXIMITE VIE ASSOCIATIVE	8 229,00	8 229,00	1 JOUR	8 229,00
250169		CONTRAT	GUILLOTEAU IMPACT	PRESTATION D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE POUR LES CÉRAMIQUES SUR SEINE-MARCHÉ DES POTIERS - PORT FLUVIAL DE MELUN - LE 20/09/2025 ET 21/09/2025	1 800,00	2 160,00	13 JOURS	1 800,00
250171		CONTRAT	GROUPE BRAME	INSTALLATION ET LIVRAISON DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE A LA MISE EN PLACE D'UN GRIL AUTOPORTÉ - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN - ENTRE LE 01/08 ET LE 30/09/2025 - SERVICE ESPACE SAINT JEAN	21 309,57	25 571,48	2 MOIS	21 309,57
250172		CONTRAT	GROUPE BRAME	LIVRAISON DU MATÉRIEL LUMIÈRE - DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN - ENTRE LE 01/08/2025 ET LE 30/09/2025 - SERVICE ESPACE SAINT JEAN	7 021,16	8 425,39	2 MOIS	7 021,16
250173		CONTRAT	GROUPE BRAME	MIGRATION D'UNE ARMOIRE DE GRADATEURS - DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN - ENTRE LE 01/08/2025 ET LE 30/09/2025 - SERVICE ESPACE SAINT JEAN	4 950,00	5 940,00	2 MOIS	4 950,00

N°DE MARCHE	N° DE LOT	PROCEDURE (AOO, MAPA, CONTRAT, ...)	TITULAIRE	OBJET DU MARCHE	MONTANT ANNUEL HT	MONTANT ANNUEL TTC	DUREE	MONTANT TOTAL HT
250174		CONTRAT	GROUPE BRAME	FORMATION SUR 2 JOURS - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE SAINT-JEAN - ENTRE LE 18/08/2025 ET LE 31/08/2025 - SERVICE ESPACE SAINT JEAN	1 200,00	1 440,00	2 JOURS	1 200,00
250178		CONVENTION	NUTS PRODUCTIONS	PARTICIPATION AUPRES DE L'ARTISTE FRANDJO - CREATION D'UNE VIDEO ARTISTIQUE METTANT EN VALEUR LE TERRITOIRE Français - JUILLET 2025 - SERVICE COMMUNICATION	2 000,00	2 000,00	30 JOURS	2 000,00
250179		CONTRAT	ALTI ELECT	MISE EN PLACE DES ALIMENTATIONS ELECTRIQUES - FETE DE LA MUSIQUE - LE 21/06/2025 - SERVICE COMMUNICATION	1 248,00	1 497,60	1 JOUR	1 248,00
250180		CONTRAT	LES MUSICIENS DE THEATRE	COURS INDIVIDUELS PROPOSÉS AUX ADULTES SOUS FORME D'ATELIERS "ENSEMBLE BAROQUE" - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 - ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIQUE AU CONSERVATOIRE LES 2 MUSES - SERVICE CONSERVATOIRE	2 200,00	2 200,00	ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026	2 200,00
250181		CONTRAT	PRODUCTION HELIX FILMS	CAPTATION ET MONTAGE D'UNE VIDEO "MELUN" - SERVICE COMMUNICATION	2 850,00	3 420,00	3,5 JOURS	2 850,00
250182		CONTRAT	CULTURAL ORBIS	REPRESENTATION DU CONCERT DE L'ASSOCIATION CULTURELLE ORBIS "ORCHESTRE SYMPHONIQUE ORBIS" - LE 02/07/2025 - LA CROISÉE DES SONS - SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL	5 098,00	5 098,00	1 JOUR	5 098,00
250183		CONTRAT	ASSOC GRANDS YEUX GRANDES OREILLES	ENCADREMENT DE 12 ATELIERS DANS LE VERGER DES CARMES (ORGANISATION D'ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES) - DU 24/05 AU 15/11/2025 - SERVICE TRANSITION ECOLOGIQUE	10 000,00	10 000,00	12 JOURS	10 000,00
250184		CONTRAT	AGENCE FRANCE PROMOTION	SPECTACLE CONTES DIFFÉRENTS ET PAS PAREILS - LE 05/11/2025 A 15H00 - A LA BOUSSOLE - SERVICE MEDIATHEQUE	700,00	700,00	1 JOUR	700,00
250185		CONTRAT	LA COMPAGNIE D'A...	SPECTACLE VARDIELLO - LE 08/11/2025 A 17H00 - SUR LE PLATEAU JEUNESSE DE LA MÉDIATHÈQUE (DURÉE 1H00) - SERVICE MEDIATHEQUE	900,00	900,00	1 JOUR	900,00
250186		CONTRAT	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES 2 NACELLES PEMP 1A - DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 -SALLE DE L'ESCALE - SERVICE ESCALE	625,20	750,24	1 AN	625,20
250187		CONTRAT	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES 28 PALANS - DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 - SALLE DE L'ESCALE - SERVICE ESCALE	1 702,76	2 043,31	1 AN	1 702,76
250190		CONTRAT	GROUPE CONCEPTA	MAINTENANCE ET PRESTATIONS DES COPIEURS KONICA - SERVICE COORDINATION DES SYSTEMES D'INFORMATION	33 333,33	40 000,00	1 AN	33 333,33
250192		CONTRAT	9CUBE	LOCATION DE 16 BARNUMS "PAGODES" - MARCHÉ DE NOËL 2025 - MONTAGE LE 18/12/2025 - DÉMONTAGE LE 22/12/2025 - SERVICE COMMMERCE	3 525,67	4 230,80	2 JOURS	3 525,67
250193		CONTRAT	CENTRE CULTUREL_CENTRE DE CREATIONS POUR L ENFANCE	LOCATION DE SUPPORTS DE MÉDIATION - EXPOSTION : AMIMOTS + COLLECTION JEUX D'ARTISTES : BESTIOLES BICOLORES ET SOUPE BOLIDE - DU 01/12/2025 AU 15/12/2025 AU CENTRE SOCIAL LA BOUSSOLE - SERVICE MEDIATHEQUE	1 700,00	1 700,00	15 JOURS	1 700,00
250199		CONTRAT	MARC ANTOINE CHARPENTIER	CONCERT A L'ESCALE "TOUS A L'OPÉRA : L'AMOUR T'ATTENDS" CHŒUR MARC-ANTOINE CHARPENTIER - LE MARDI 24/06/2025 A 20H30 - SERVICE DEVELOPPEMENT CULTUREL	3 097,60	3 097,60	1 JOUR	3 097,60
M250002		MAPA	NAUTILUX SARL	ACQUISITION, EVOLUTION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION POUR LES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE CSI	76 134,78	84 627,90	5 ANS	76 134,78

N°DE MARCHE	N° DE LOT	PROCEDURE (AOO, MAPA, CONTRAT, ...)	TITULAIRE	OBJET DU MARCHE	MONTANT ANNUEL HT	MONTANT ANNUEL TTC	DUREE	MONTANT TOTAL HT
M250028		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	MANUTAN	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERES POUR LE NOUVEAU CINEMA DE MELUN - LOT 1 TABLES ET ASSISES	17 573,28	21 087,94	2 MOIS	17 573,28
M250028		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	MANUTAN	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERES POUR LE NOUVEAU CINEMA DE MELUN - LOT 2 MOBILIERES DE RANGEMENT	8 844,54	10 613,45	2 MOIS	8 844,54
M250028		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	AFIX DIFFUSION	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERES POUR LE NOUVEAU CINEMA DE MELUN - LOT 3 MOBILIERES ET MATERIELS D'EXPOSITION	5 079,00	6 094,80	2 MOIS	5 079,00
M250028		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	MANUTAN	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERES POUR LE NOUVEAU CINEMA DE MELUN - LOT 4 ELECTRO MENAGER	3 903,52	4 684,22	2 MOIS	3 903,52
M250028		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	FERMOB	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERES POUR LE NOUVEAU CINEMA DE MELUN - LOT 5 MOBILIERES D'EXTERIEUR	22 149,46	26 579,35	2 MOIS	22 149,46
M250028		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	DIRECT COLLECTIVITES	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERES POUR LE NOUVEAU CINEMA DE MELUN - LOT 6 POUBELLES ET CENDRIERS	4 548,00	5 457,60	2 MOIS	4 548,00
M250028		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	OCO SILENCE	FOURNITURE ET LIVRAISON DE MOBILIERES POUR LE NOUVEAU CINEMA DE MELUN - LOT 7 RIDEAU ANTI BRUIT	9 376,00	11 251,20	2 MOIS	9 376,00
M250045		AOO	LUMIPLAN VILLE	INSTALLATION, LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE PANNEAUX ELECTRONIQUES D'INFORMATIONS - SERVICE INFRASTRUCTURES	26 550,00	31 860,00	5 ANS	113 330,00
M250052		AOO	GROUPEMENT ALT R ARCHITECTURE	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION/EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY - SERVICE BATIMENTS	617 980,00	741 576,00	61 MOIS	617 980,00
M250068		AOO	GROUPEMENT GRAAL ARCHITECTURE/CAIRN ARCHITECTURE/ AKOUSTIK INGENIERIE & CONSEILS/ PURPLE STUDIO	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN BONIS - SERVICE BATIMENTS	404 800,00	485 760,00	5 ANS	404 800,00
M250075		MAPA	SIROM SAS	TRAVAUX DE MARQUAGE DE SIGNALISATION ROUTIERE 2025 - 2029 - SERVICE INFRASTRUCTURES	200 000,00	240 000,00	4 ANS	800 000,00
M250077		MAPA	IGIENAIR	ENTRETIEN DES VMC (VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE) DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - SERVICE BATIMENTS	38 241,00	45 889,20	1 AN + 1 RECONDUCTION	38 241,00
M250078		MAPA	WIAME VRD	STADE PAUL FISCHER CREATION D'UN TERRAIN DE BOULES LYONNAISES - SERVICE INFRASTRUCTURES	42 804,97	51 365,96	13 SEMAINES	42 804,97
M250095		MAPA	INGENIERIE SPORTIVE ET CULTURELLE	MISSION DE PROGRAMMATION RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE - 5ème COLLEGE - SERVICE BATIMENTS	31 125,00	37 350,00	18 MOIS	31 125,00
M250103		MAPA	GROUPEMENT QUALI-CITE / ALPHA TP MANDATAIRE QUALI-CITE	COMPLEXE JACQUES MARINELLI AMENAGEMENT DU TERRAIN DE BOULES ET AMENAGEMENT D'UN PARC - SERVICE INFRASTRUCTURES	248 017,37	297 620,84	8 SEMAINES	248 017,37
M250165		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	ISOLATION TOUS GENRES	TRAVAUX DE LA CRECHE LES DAUPHINS COMPLEMENTS D'AMENAGEMENTS SPECIFIQUES PETITE ENFANCE CLOISONS – FAUX PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES	42 865,00	51 438,00	3 MOIS	42 865,00

N°DE MARCHE	N° DE LOT	PROCEDURE (AOO, MAPA, CONTRAT, ...)	TITULAIRE	OBJET DU MARCHE	MONTANT ANNUEL HT	MONTANT ANNUEL TTC	DUREE	MONTANT TOTAL HT
M250189		SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE	TT GEOMETRES EXPERTS	MISSION DE RELEVES GEOMETRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY - SERVICE BATIMENTS	13 750,00	16 500,00	40 JOURS	13 750,00



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.4.168

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 6
Absents : 4

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW

M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.4.168

-°-°-°-

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 -
EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article 238 abrogeant et remplaçant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2025.04.6.59 en date du 10 avril 2025 votant le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement ;

CONSIDERANT l'exposé présenté dans le rapport de présentation publié sur le site internet de la Ville ;

Après en avoir délibéré,

VOTE la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2025, équilibrée en section d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de :

Fonctionnement :	695 946,00 €
Investissement :	<u>3 994 981,47 €</u>
Total :	4 690 927,47 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

Adopté par 9 voix contre, 28 voix pour et 2 abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.4.168

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188309-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.5.169

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage M. Kadir MEBAREK, **Maire**
25/09/2025 M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER,

Nombres de Conseillers M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoint**

En exercice :	43	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo
Présents :	33	RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles
Représentés :	6	RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M.
Absents :	4	Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION,

Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.5.169

-°-°-°-

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1
-EXERCICE 2025 - OUVERTURE ET REVISION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment l'article 238 abrogeant et remplaçant le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération 2023.12.5.330 du 20 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

CONSIDERANT l'exposé présenté dans le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2025 selon le tableau joint en annexe.

Adopté par 9 voix contre, 28 voix pour et 2 abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.5.169

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188307-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.6.170

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 6
Absents : 4

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW

M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-o-o-o-

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% DU PRET N°175311 D'UN MONTANT TOTAL DE 4 458 349 € AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 208 LOGEMENTS SITUES 1-12 SQUARE DE LORIENT A MELUN

Le Conseil Municipal

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU la délibération 2025.04.12.65 du 10 avril 2025 accordant la garantie de la Ville pour un premier prêt souscrit auprès d'Action logement pour la réhabilitation de 208 logements situés 1-12 square Lorient à Melun ;

VU la demande d'Habitat 77 reçue le 17 juillet 2025, tendant à obtenir la garantie de la Ville de Melun pour la réhabilitation de 208 logements situés 1-12 square Lorient à Melun, dans les conditions fixées ci-dessous ;

VU le contrat de prêt n°175311 en annexe signé entre Habitat 77 ci-après l'emprunteur et Banque des territoires ;

CONSIDERANT que la garantie d'emprunt s'analyse comme un engagement de la Ville de Melun qui accorde sa caution à un organisme pour faciliter les opérations d'emprunt, en garantissant au prêteur le remboursement en cas de défaillance du débiteur ;

CONSIDERANT qu'Habitat 77 a sollicité la garantie de la Ville pour un prêt contracté auprès de la Banque des Territoires (contrat n°175311) d'un montant de 4 458 349 Euros, destiné à la réhabilitation de 208 logements situés square Lorient à Melun ;

CONSIDERANT que, lors de sa séance du 10 avril 2025, le Conseil Municipal a déjà accordé sa garantie à hauteur de 100% pour un premier prêt de 2 947 190 Euros souscrit par Habitat 77 auprès d'Action Logement pour la même opération

Après en avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 4 458 349 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque des territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°175311.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 4 458 349 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.6.170

jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187402-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is visible, partially overlaid by a stylized, flowing signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.7.171

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 6
Absents : 4

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW

M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-o-o-o-

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE
100% DU PRÊT N°1100524-PAM D'UN MONTANT
TOTAL DE 860 314,90 € - HABITAT 77 - DESTINE A
FINANCER LA REHABILITATION DE 60
LOGEMENTS SITUES 13 RUE ROBERT SCHUMAN A
MELUN**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU la demande d'Habitat 77 reçue le 12 août 2025, tendant à obtenir la garantie de la Ville de Melun pour la réhabilitation de 60 logements situés 13 rue Robert Schuman à Melun ;

VU le contrat de prêt n°1100524-PAM signé entre Habitat 77 et Action Logement Services, ci-annexé ;

CONSIDERANT que la garantie d'emprunt s'analyse comme un engagement de la Ville qui accorde sa caution à un organisme pour faciliter les opérations d'emprunt, en garantissant au prêteur le remboursement en cas de défaillance du débiteur ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun a été sollicitée pour accorder sa garantie à Habitat 77 pour le prêt Action Logement Services n°1100524-PAM d'un montant total de 860 314,90 Euros destiné à financer la réhabilitation de 60 logements situés 13 rue Robert Schuman à Melun ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun envisage d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt, d'un montant total de 860 314,90 Euros souscrit par Habitat 77 auprès d'Action Logement Services, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°1100524-PAM ;

Après en avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 860 314,90 Euros souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°1100524-PAM, ci-annexé.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 860 314,90 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titres de contrat de prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187789-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.8.172

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 6
Absents : 4

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW

M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-o-o-o-

**OBJET : COMMISSION ' AD HOC ' CHARGÉE
D'EXAMINER ET DE DONNER SON AVIS SUR LE
PROJET D'AVENANT PORTANT SUR LA
PROLONGATION D'UN AN DU CONTRAT DE
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA
GESTION DU PARKING DE LA GARE - ELECTION
DES MEMBRES**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 1411-5 et L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les articles D. 1411-3, D. 1411-4 et D .1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 1121-1 et suivants ;

VU les articles L. 3135-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT qu'en vertu des textes susvisés, il convient de créer une commission « ad hoc » pour examiner et donner son avis sur le projet d'avenant n°3 portant sur la prolongation d'un an du contrat de concession de service public relatif à la gestion du parking de la gare ;

CONSIDERANT que cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer le contrat de concession ou son représentant et qu'elle est composée par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein et qu'un nombre égal de suppléants doit également être désigné ;

CONSIDERANT que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que la Conseil Municipal doit également fixer les conditions de dépôt des listes de candidats et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après en avoir délibéré,

Attribution des sièges :

- « MELUN POUR VOUS », 29 membres $(29/8,6) = 3$, 37 sièges : 3 sièges.
- « RELEVONS MELUN », 3 membres $(3/8,6) = 0$, 35 siège : 0 siège.
- « MELUN AUTREMENT », 4 membres $(4/8,6) = 0$, 45 sièges : 0 siège.

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.8.172

- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN », 2 membres $(2/8,6) = 0,23$ siège : 0 siège.
- « UNION POPULAIRE DE MELUN », 2 membres $(2/8,6) = 0,23$ siège : 0 siège.
- « UNION DE LA GAUCHE POUR MELUN » 2 membres $(2/8,6) = 0,23$ siège : 0 siège.

Les deux autres sièges seront attribués aux groupes politiques ayant le plus fort reste selon le calcul suivant :

- « MELUN POUR VOUS » : $29 - (3 \times 8,6) = 3,2$
- « RELEVONS MELUN » : $3 - (0 \times 8,6) = 3$
- « MELUN AUTREMENT », : $4 - (0 \times 8,6) = 4$
- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$
- « UNION POPULAIRE DE MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$
- « UNION DE LA GAUCHE POUR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$

En définitive, les résultats de répartition des 5 sièges de la Commission AD HOC sont les suivants :

- « MELUN POUR VOUS » : **3 sièges.**
- « RELEVONS MELUN » : **1 siège.**
- « MELUN AUTREMENT », : **1 siège.**
- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN » : **0 siège.**
- « UNION POPULAIRE DE MELUN » : **0 siège.**
- « UNION DES SOCIALISTES ET COMMUNISTES POUR MELUN » : **0 siège.**

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

« **Melun Pour Vous** » :

Titulaires	Suppléants
– Mme Catherine STENTELAIRE	– Mr Emmanuel ADJOUADI
– Mr Michel ROBERT	– Mme Eliana VALENTE
– Mr Gilles RAVAUDET	– Mr Guillaume DEZERT

« **Relevons Melun** »

Titulaires	Suppléants
– Mr Michaël GUION	– Mr Philippe MARTIN

« **Melun Autrement** »

Titulaires	Suppléants
– Mr Charles HUMBLLOT	– Mme Aude LUQUET

Sont élus pour siéger au sein de la Commission chargée d'examiner et de donner son avis sur le projet d'avenant n°3 portant sur la prolongation d'un an du contrat de concession de service public relatif à la gestion du parking de la gare;

Titulaires

Suppléants

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| – Mme Catherine STENTELAIRE | – Mr Emmanuel ADJOUADI |
| – Mr Michel ROBERT | – Mme Eliana VALENTE |
| – Mr Gilles RAVAUDET | – Mr Guillaume DEZERT |
| – Mr Michaël GUION | – Mr Philippe MARTIN |
| – Mr Charles HUMBLLOT | – Mme Aude LUQUET |

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187954-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.9.173

Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 33
Représentés : 6
Absents : 4

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW

M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.9.173

-°-°-°-

**OBJET : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE POLICE
INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-1, L. 2121-29 alinéa 1^{er} et L. 5211-9-1 et suivants ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L. 511-1, L. 512-1 à L. 512-3 et R. 512-1 à R. 512-4 ;

VU la délibération n°2018.5.34.155 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (C.A.M.V.S.) en date du 5 juillet 2018 portant création de postes de la filière de police Municipale ;

VU la délibération n°2019.1.1.1 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S en date du 7 février 2019 portant autorisation de signer la convention intercommunale de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Intercommunale de la C.A.M.V.S ainsi que toute convention et tout protocole liés au fonctionnement de la Police Intercommunale des transports ;

VU la délibération n°2021.7.51.202 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S en date du 15 décembre 2021 relative à l'évolution de la Police Intercommunale ;

VU la délibération n°2022.4.14.75 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S en date du 16 mai 2022 relative à la Police Intercommunale et à la création d'emplois ;

VU la délibération n°2022.6.24.123 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S en date du 26 septembre 2022 portant création de postes de la filière police Municipale ;

VU la délibération n°2022.7.23.151 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S en date du 21 novembre 2022 relative à la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale ;

VU la délibération n°2023.3.20.63 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S. en date du 22 mai 2023 relative à l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale ;

VU la délibération n°2024.4.33.105 du Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S. en date du 27 mai 2024 relative à l'avenant n°2 ayant pour objet d'intégrer les communes de Maincy et Lissy dans le dispositif ;

VU la délibération n°2022.02.4.4 du Conseil Municipal en date du 3 février 2022 relative à l'évolution des missions de la Police Intercommunale et au recrutement d'agents supplémentaires ;

VU la délibération n°2023.02.6.6 du Conseil Municipal en date du 2 février 2023 relative à la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale ;

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.9.173

VU la délibération n°2023.02.7.7 du Conseil Municipal en date du 2 février 2023 relative à la convention de coordination intercommunale de police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat ;

VU la délibération n°2023.10.6.158 du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2023 relative à l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°75 du 25 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération « Melun Val de Seine »;

VU le projet d'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale, ci-annexé, à conclure avec la C.A.M.V.S. ;

CONSIDERANT que des agents de Police Municipale peuvent être recrutés par le président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en vue de les mettre en tout ou partie à disposition de l'ensemble des communes et d'assurer, le cas échéant, l'exécution des décisions qu'il prend au titre des pouvoirs de police qui lui sont transférés ;

CONSIDERANT que les Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (C.A.M.V.S.) se sont prononcés en faveur du recrutement de policiers municipaux par le Président de la C.A.M.V.S. aux fins de les mettre, en tout ou partie, à disposition des communes intéressées, en journée pour les communes dépourvues de Police Municipale et la nuit pour l'ensemble des autres communes ;

CONSIDERANT que, par délibération susvisée en date du 22 novembre 2022, le Conseil Communautaire de la C.A.M.V.S. a autorisé le Président à signer une convention de mise à disposition des agents de Police Intercommunale avec chaque commune adhérente au dispositif ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun, par délibération susvisée en date du 02 février 2023, a approuvé le contenu de la convention de mise à disposition des agents de Police Intercommunale, laquelle détermine les modalités d'organisation et de financement de la mise à disposition des agents et de leurs équipements, étant entendu que la C.A.M.V.S. prend à sa charge la rémunération brute chargée, les dépenses de formation et d'équipements individuels du Chef de service de la Police Intercommunale et de l'assistant administratif ;

CONSIDERANT toutefois, qu'il apparaît nécessaire de modifier les modalités de recouvrement du montant de la contribution financière des communes, afin d'ajuster le montant provisoire dû par les communes adhérentes à la dépense constatée ;

CONSIDERANT, qu'il convient, pour ce faire, de modifier par avenant les stipulations initiales de la convention de mise à disposition des agents de Police Intercommunale ;

Après en avoir délibéré,

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.9.173

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale, ci-annexé, à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

Adopté par 0 voix contre, 35 voix pour et 4 abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187477-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Val-de-Seine Agglomeration Community is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.10.174 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage M. Kadir MEBAREK, **Maire**
25/09/2025 M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER,

Nombres de Conseillers M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

En exercice :	43	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo
Présents :	33	RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles
Représentés :	6	RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M.
Absents :	4	Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION,

Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.10.174

- ° ° ° -

**OBJET : JARDIN DES CARMES-INDEMNISATION
DES ANCIENS LOCATAIRES DES PARCELLES N°64,
66, 68 ET 69-TRANSACTION- AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 471-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

VU l'article 2044 du Code Civil ;

VU le courrier de demande d'indemnisation de Messieurs AYAD, SADDOKI et ZEGHOUDI en date du 4 septembre 2024 ;

VU le courrier de demande d'indemnisation de Madame KEFIF en date du 11 Aout 2025 ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun est propriétaire des parcelles des jardins citoyens des Jardins des Carmes, dont les parcelles n°64, 65 et 66, et 69 ;

CONSIDERANT que ces parcelles étaient respectivement occupées par Madame KEFIF (parcelle n° 68), Messieurs SADDOKI (parcelle n°64), AYAD (parcelle 66), et ZEGHOUDI (parcelle n°69) ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun a décidé de mettre fin aux contrats de mise à disposition afin de procéder à une reconfiguration de l'espace, notamment en vue de la création d'un verger conservatoire et de la re-naturation du site ;

CONSIDERANT que les anciens occupants ont sollicité une indemnisation, au titre de la valorisation des parcelles qu'ils ont assurée pendant plusieurs décennies, notamment par la plantation d'arbres ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.471-4 du Code rural et de la pêche maritime, une indemnité peut être allouée au terme du bail en raison des améliorations apportées par les preneurs, et que cette indemnité tient compte notamment de l'ancienneté de la mise en culture et des investissements réalisés ;

CONSIDÉRANT qu'une estimation de la valorisation des parcelles a été réalisée par les services techniques compétents de la Ville et que les montants proposés ont été fixés de manière transactionnelle, à l'issue d'un échange avec les intéressés, en tenant compte de leur demande ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt d'une gestion apaisée et équitable du domaine communal de conclure une transaction conforme à l'article 2044 du Code civil ;

Après en avoir délibéré,

ACCORDE une indemnisation à hauteur :

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.10.174

- De 3 000,00 € TTC à Monsieur SADDOKI, ancien locataire de la parcelle n°64 ;
- De 2 250,00 € TTC à Monsieur AYAD, ancien locataire de la parcelle n°66 ;
- De 2 500 € TTC à Madame KEFIF, ancienne locataire de la parcelle n° 68 ;
- De 5 170,00 € TTC à Monsieur ZEGHOUDI, ancien locataire de la parcelle n°69.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les quatre contrats de transaction ci-annexés accordant lesdites indemnisations.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-186408-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.11.175 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage M. Kadir MEBAREK, **Maire**
25/09/2025 M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER,

Nombres de Conseillers M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

En exercice :	43	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo
Présents :	33	RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles
Représentés :	6	RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M.
Absents :	4	Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION,

Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.11.175

-°-°-°-

**OBJET : VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE
SUBVENTION A L'USM AVIRON**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1111-1,

L. 1611-4 et L. 2121-29 alinéa 1er ;

VU le Code du Sport, notamment les articles L. 113-1, L. 113-2 et L. 121-1;

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Budget de l'exercice 2025, en particulier l'annexe « état des subventions », prévoyant une enveloppe globale sur l'exercice 2025 d'un montant de 706 496 € de subventions pour les associations sportives ;

VU les comptes de résultat 2022-2023 et 2023-2024 de l'USM Aviron, son budget prévisionnel 2024-2025, et le procès-verbal de son Assemblée Générale du 19/10/2024 ci-annexés ;

CONSIDERANT que dans le cadre de leurs missions d'intérêt général, les associations sportives peuvent recevoir des subventions publiques de la part des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'octroi de subventions aux associations sportives dans un but d'intérêt général contribue à soutenir le développement de la pratique sportive ;

CONSIDERANT que les critères retenus par la Ville de Melun pour la « Promotion Sportive » et l'« Animation Sportive » portent sur l'organisation de manifestations sportives, l'investissement pour la promotion du sport, l'investissement particulier auprès des jeunes melunais, la promotion d'activités sportives contribuant au rayonnement de la Ville, l'investissement en matériel pour améliorer les conditions d'accueil ou de la pratique, la participation aux frais de transport, le développement de la pratique sportive par les femmes, l'investissement pour l'accueil de personnes en situation de handicap ;

CONSIDERANT que l'USM Aviron remplit pleinement les conditions au vu de son activité ;

CONSIDERANT qu'en l'espèce, il s'agit de permettre à l'USM Aviron de réaliser des investissements dans l'achat de bateaux de compétition afin de poursuivre ses activités au niveau national, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote d'un versement d'un complément de subvention d'un montant de 4 152 € dans le cadre de l'enveloppe « Animation Sportive » inscrite au budget 2025 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'un complément de subvention pour l'USM Aviron au titre de l'exercice 2025 ;

AUTORISE le versement de la subvention suivante sur les crédits votés à l'article 65748 du Budget Primitif 2025 :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188087-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.12.176 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.12.176

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : ECOQUARTIER DE LA PLAINE DE
MONTAIGU (WOODI) : APPROBATION DU
COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE
(CRAC) 2024**

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 2121-29, 1^{er} alinéa ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 300-4 et L. 300-5 ;

VU la délibération n° 2011.07.6.148 du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2011 autorisant la signature du Traité de Concession portant sur l'aménagement de l'Ecoquartier de la Plaine de Montaigu et désignant la société LOTICIS – MONNE DECROIX – CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER en tant que concessionnaire-aménageur de l'Ecoquartier « La Plaine Montaigu » ;

VU la délibération n° 2013.09.9.177 du Conseil Municipal approuvant la SAS « La Plaine Montaigu » en tant que concessionnaire-aménageur de l'Ecoquartier de La Plaine Montaigu en substitution de la société LOTICIS – MONNE DECROIX – CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER ;

VU le Traité de Concession et ses avenants successifs en date du 1^{er} août 2011, du 20 février 2014, du 10 mars 2017 et du 21 décembre 2018 ;

VU l'acte de vente qui transfère la propriété des emprises foncières destinées à la réalisation de travaux des équipements publics (groupe scolaire, crèche et restaurant scolaire) en date du 20 décembre 2019 ;

VU le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) établi par l'Aménageur de la Plaine de Montaigu au titre de l'année 2024 ci-annexé ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme susvisées, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte-rendu financier comportant notamment le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ainsi qu'un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice ;

CONSIDERANT qu'en vertu de ces dispositions du Code de l'Urbanisme, l'article 25 du Traité de Concession engage l'Aménageur à produire et à transmettre chaque année à la Ville le compte-rendu financier prévu ;

CONSIDERANT que ce compte-rendu annuel a également pour objet de rapporter à la collectivité les actions menées dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoquartier de La Plaine de Montaigu ;

CONSIDERANT que ce compte-rendu annuel fait état des différentes procédures en cours ou lancées durant l'année 2024 (taxes foncières, évolution du PLU, commerces, insertion sociale...) ;

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de la tranche 1 et de la tranche 2 sont en cours ;

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.12.176

CONSIDERANT qu'une demande d'expertise judiciaire a été lancée par l'Aménageur concernant l'absence d'eau dans le bassin et que celui-ci est en attente du rapport de l'expert judiciaire ;

CONSIDERANT que les travaux de la requalification de la RD 605 sous maîtrise d'ouvrage du CD 77 ont débuté en septembre 2023 et se termineront fin 2025 ;

CONSIDERANT que pour les équipements publics, les travaux des terrains sportifs extérieurs de la plaine des sports ont débuté fin 2024 et se sont terminés en juin 2025 ;

CONSIDERANT qu'à fin 2024, 937 logements ont été livrés ;

CONSIDERANT qu'en matière de commercialisation des charges foncières, l'aménageur a mis en commercialisation 613 logements, 447 logements collectifs et 166 terrains à bâtir ;

CONSIDERANT que le solde de trésorerie à fin 2024 est de – 28 574 416 € ;

CONSIDERANT que l'Aménageur a transmis à la Ville le bilan financier de l'année 2024 et que la marge déficitaire s'est accentué par rapport à 2023 en raison de l'augmentation des frais financiers et juridiques, mais le montant des recettes est maintenu. La marge de l'opération prévisionnelle s'établit à fin 2024 à -4 219 906 € ;

CONSIDERANT l'avancement global du projet ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) au titre de l'exercice 2024 présenté par l'aménageur de la concession d'aménagement, la SAS « La Plaine de Montaigne », annexé à la présente délibération.

Adopté par 6 voix contre et 32 voix pour

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.12.176

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188368A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.13.177 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.13.177

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE MELUN, SON MUSEE ET LE CENTRE
DE DETENTION POUR COMPRENDRE L'ART LE
PATRIMOINE ET L'INSTITUTION MUSEALE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.1111-1 et L.2121-29, 1^{er} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de partenariat ci-annexé, à conclure entre la Ville de Melun et le Centre de détention de Melun ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun et le Centre de détention sont convenus d'un partenariat afin d'initier des actions de sensibilisation au cours de la saison 2025 / 2026, dans le but de favoriser un accès pour tous à la culture, à l'art, au patrimoine, à l'éducation et à la formation ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Melun se propose de contribuer aux actions de sensibilisation en mettant à disposition les moyens humains et pédagogiques dont disposent le musée de Melun et son service des publics ;

CONSIDERANT que le Centre de détention s'engage à fournir à la Ville l'espace de médiation nécessaire pour le bon déroulement de ces actions de sensibilisation sur son site ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention de partenariat afin de définir les éléments constitutifs de ce partenariat ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée, à conclure entre la Ville de Melun et le Centre de détention de Melun pour une durée allant du 1er octobre 2025 au 31 août 2026.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.13.177

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187397-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.14.178 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.14.178

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DE
PARTENARIAT POUR LES ANNEES 2025-2026-2027
ENTRE LA VILLE ET L'EPCF**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention triennale de jumelage culturel signée le 21 mai 2025 entre la Préfecture de région et le Château de Fontainebleau, suite à l'accord de l'ensemble des parties prenantes d'impulser un jumelage culturel entre l'établissement culturel et la Ville de Melun ;

VU le projet de convention pluriannuelle de partenariat pour les années 2025-2026-2027, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT les objectifs de l'Etat de favoriser la transmission des savoirs, l'expression des cultures de l'ensemble des populations et le renforcement de la cohésion sociale ;

CONSIDERANT la politique de l'Etat de porter une attention toute particulière aux zones les plus éloignées de l'offre culturelle et notamment aux quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

CONSIDERANT qu'entre 2021 et 2024, la Ville de Melun était partenaire de l'Établissement Culturel dénommé l'Établissement Public du Château de Fontainebleau (EPCF), dans le cadre du jumelage culturel ;

CONSIDERANT que, forts de cette expérience, les deux partenaires souhaitent renouveler le partenariat pour 2025-2026-2027 ;

CONSIDERANT que, sous l'impulsion de la Préfecture de Région, le Château de Fontainebleau et la Ville de Melun souhaitent s'engager dans le dispositif de jumelage culturel, afin de développer un programme d'actions culturelles sur trois (3) ans dans ce territoire, et plus particulièrement au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV) : l'Almont, les Mézereaux et le Plateau de Corbeil – Schuman ;

CONSIDERANT que ce dispositif permet de construire des actions spécifiques pour les habitants de ces quartiers, et en particulier pour les jeunes en insertion de 16 à 30 ans ;

CONSIDERANT que ce dispositif repose sur une co-construction privilégiant de véritables partenariats permettant de créer des dynamiques durables en association avec les partenaires du champ culturel, éducatif et social ;

CONSIDERANT que ce dispositif permet d'accompagner ces publics dans leur découverte du Château en leur donnant des clés de compréhension et l'opportunité de s'approprier ce lieu et son histoire ;

CONSIDERANT qu'à terme, l'objectif est de stimuler et renforcer l'acquisition de nouvelles compétences et de connaissances (découvrir le Château, se

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.14.178

l'approprier, comprendre son histoire, se former à l'histoire des arts, pratique de sports anciens...), et encourager la venue en autonomie de ces publics ;

CONSIDERANT que la convention pluriannuelle de partenariat pour les années 2025-2026-2027 précise les modalités de mise en œuvre du partenariat et l'identité de l'interlocuteur de ce jumelage culturel pour la ville de Melun ;

CONSIDERANT que le coût total des actions proposées dans le cadre de ce partenariat est entièrement financé par le château de Fontainebleau pour les 3 années, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée par la Préfecture de région ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le partenariat entre l'Etablissement Public du Château de Fontainebleau (EPCF) et la Ville de Melun pour une durée de 3 ans, ainsi intitulé jumelage culturel.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle de partenariat pour les années 2025-2026-2027, jointe en annexe à la présente délibération, et ses éventuels avenants ainsi que les actes nécessaires à son exécution.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187511-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,



Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.15.179 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.15.179

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE MELUN ET L'ENTREPRISE '
REG'ART, COMPRENDRE L'ART ET SON HISTOIRE
' - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de partenariat, à conclure entre la Ville de Melun et l'entreprise « Reg'ART, Comprendre l'art et son histoire », ci-annexé ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun et l'entreprise « Reg'ART, Comprendre l'art et son histoire » ont convenu d'un partenariat afin d'organiser des conférences au cours de la saison 2025 / 2026 à l'Espace Saint-Jean, dans le but de diversifier l'offre culturelle proposée aux habitants ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Melun se propose de mettre à disposition de l'entreprise « Reg'ART, Comprendre l'art et son histoire », le studio de conférence de l'Espace Saint-Jean, sis 26 place Saint-Jean ;

CONSIDERANT que le tarif d'entrée encaissé par l'Espace Saint-Jean, établi à 10 euros TTC sera encaissé par les services municipaux ;

CONSIDERANT qu'une somme correspondant à 80% de la recette sera subséquemment reversée à « Reg'ART, Comprendre l'art et son histoire », étant entendu que le solde de 20% sera conservé par la Ville de Melun en sa qualité d'organisatrice des conférences ;

CONSIDERANT que l'entreprise « Reg'ART, Comprendre l'art et son histoire » s'engage à fournir à la Ville le matériel de communication nécessaire à la promotion des conférences ;

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat doit être signée pour définir les éléments constitutifs de ce partenariat ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Melun et l'entreprise « Reg'ART, Comprendre l'art et son histoire » pour l'organisation de conférences portant sur l'histoire de l'art à l'Espace Saint-Jean, ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.15.179

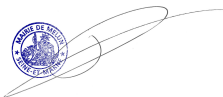
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187908-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Ministry of the Interior is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.16.180 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.16.180

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION
UNIS-CITE**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 portant création du Service Civique ;

VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 ;

VU les statuts de l'association « Unis-Cité » ;

VU le projet de convention entre la Ville de Melun et l'association « Unis-Cité », annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que l'association «Unis-Cité» a pour objet d'animer et de développer des programmes de service civique pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, de mener en équipe pendant une période de six ou neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration de leur projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté ;

CONSIDERANT que l'association «Unis-Cité» porte les programmes «Intergénéreux» dont l'objectif est de lutter contre l'isolement des seniors, «Ambassadeurs de la santé» dont l'objectif est de promouvoir l'accès à la santé pour les populations les plus éloignées en abordant des thématiques telles que la santé mentale, sexuelle et physique, et «Ambassadeurs de la transition écologique» dont l'objectif est de sensibiliser, former et encourager la pratique écologique auprès des habitants ;

CONSIDERANT que l'association «Unis-Cité» se propose, lors de différentes actions et événements de la Ville de Melun et de ses partenaires, de mobiliser l'équipe « Relais » composée des chargés de mission et de formation en charge du déploiement du service civique sur le territoire afin d'animer des ateliers sur la santé, le handicap, sur l'environnement et sur d'autres thématiques ;

CONSIDERANT que l'association «Unis-Cité» mettra également à disposition de la Ville de Melun une équipe de jeunes en service civique répartis par binômes ou trinômes dans les centres sociaux La Boussole, Lavoisier et Montaigu, du 6 janvier 2026 au 14 août 2026, qui seront formés et encadrés conjointement par les équipes d'Unis-Cité et les Directeurs des centres sociaux de la Ville de Melun, sous la supervision de la Directrice du service ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun souhaite renouveler l'accueil de jeunes en service civique au sein de ses services afin de leur permettre de développer leurs compétences personnelles et professionnelles, de s'engager en tant que citoyens

actifs et d'élargir leur réseau professionnel et social ;

CONSIDERANT que les projets portés par l'association «Unis-Cité» sont complémentaires et entrent en synergie avec les missions des centres sociaux, notamment en ce qu'ils favorisent l'engagement citoyen, la mixité sociale, et la participation des habitants ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville de Melun et l'association «Unis-Cité», annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188075-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlaid by a stylized signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.17.181 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoints
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.17.181

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
MELUN ET LA CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE
MALADIE**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.261-1 du Code de la Sécurité Sociale ;

VU l'article L.262-1 du Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) relatif à la protection des données à caractère personnel ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU le projet de convention entre la Ville de Melun et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun souhaite développer l'action sociale à destination de ses habitants et notamment favoriser les partenariats qui concourent à la lutte contre la précarité et le non-recours aux droits ;

CONSIDERANT que les organismes de sécurité sociale mènent toutes actions de nature à détecter les situations dans lesquelles des personnes sont susceptibles de bénéficier de droits ou de prestations et à accompagner ces personnes dans l'accès à leurs droits et au service des prestations auxquelles elles peuvent prétendre ;

CONSIDERANT que les organismes de sécurité sociale mènent ces actions, en tant que de besoin, en lien avec les autres administrations ou organismes disposant d'informations pouvant contribuer à identifier les situations de non-recours ;

CONSIDERANT que les caisses primaires d'assurance maladie et les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail exercent une action de prévention, d'éducation et d'information sanitaires ainsi qu'une action sanitaire et sociale destinées en priorité aux populations exposées au risque de précarité dans le cadre de programmes définis par l'autorité compétente de l'Etat, après avis et proposition du Conseil de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie et compte tenu de la coordination assurée par celle-ci ;

CONSIDERANT que les organismes locaux et régionaux d'assurance maladie et leur service social mettent en œuvre des actions de promotion et d'accompagnement de la prévention de la désinsertion professionnelle afin de favoriser le maintien dans l'emploi de leurs ressortissants dont l'état de santé est dégradé du fait d'un accident ou d'une maladie, d'origine professionnelle ou non, compte tenu de la coordination assurée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie ;

CONSIDERANT que la mise en place d'une permanence hebdomadaire assurée par le service social de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France au Centre Social Lavoisier participe à l'accomplissement de ces missions et permettra de toucher directement des publics éloignés de l'institution et de l'accès aux droits ;

CONSIDERANT que ces permanences hebdomadaires, assurées par ses assistantes sociales, permettront d'accompagner dans leurs démarches d'ouverture et de maintien de droits, d'accès aux soins et à la prise en charge des frais de santé, les assurés du régime général et l'ensemble des personnes en situation de vulnérabilité sociale ou économique des melunais ;

CONSIDERANT que ces permanences auront lieu au Centre Social Lavoisier situé au 2 rue Joachim Bellay à Melun, dans un bureau mis à disposition par la Ville, deux demi-journées par semaine les lundis et mercredis de 9h00 à 12h30, à compter d'octobre 2025 ;

CONSIDERANT que cette coopération s'inscrit dans une logique de renforcement du service public local et d'amélioration de l'accès aux droits pour les habitants, qu'elle contribuera à rapprocher les usagers de l'Assurance Maladie de leurs interlocuteurs sociaux, sans nécessité de déplacements et qu'elle permet également de répondre au souhait de la Ville de développer l'action sociale à destination de ses habitants et notamment favoriser les partenariats qui concourent à la lutte contre la précarité et le non-recours aux droits ;

CONSIDERANT que cette coopération se matérialise par la signature d'une convention à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France, pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.17.181

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188077-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.18.182 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.18.182

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
L'ASSOCIATION ADPEP 77 ET LA VILLE DE
MELUN**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Circulaire Interministérielle du 29 septembre 2020 relative à la stratégie nationale pour un numérique inclusif ;

VU le Contrat Territorial Global (CTG) signé en 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne ;

VU le projet de convention à conclure entre la Ville de Melun et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-et-Marne (ADPEP 77), ci-annexé ;

CONSIDERANT que de nombreux habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) rencontrent des difficultés dans l'usage des outils numériques et dans l'accès aux démarches en ligne ;

CONSIDERANT que la réduction de la fracture numérique est une priorité pour garantir l'égalité d'accès aux droits et aux services publics ;

CONSIDERANT que l'association ADPEP 77 dispose d'une expertise reconnue en matière éducative, sociale et qu'elle a développé une offre adaptée d'actions socioéducatives favorisant l'accès au numérique ;

CONSIDERANT que la Ville de Melun, dans le cadre de ses politiques sociales et éducatives, entend soutenir la parentalité numérique et développer des ateliers d'initiation adaptés aux besoins des habitants ;

CONSIDERANT que ce partenariat entre la Ville de Melun et l'ADPEP 77 contribue à renforcer, au moyen de diverses actions, la cohésion sociale, prévenir l'isolement et favoriser le pouvoir d'agir des habitants ;

CONSIDERANT que ce partenariat sera encadré par une convention à conclure entre la Ville de Melun et l'ADPEP 77, ci-annexée ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention, à conclure entre la Ville de Melun et l'association ADPEP 77 et annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

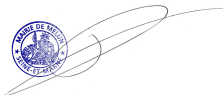
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188253-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.19.183 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoints
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.19.183

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : CONSTATATION DE LA DESAFFECTATION
ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DE L'IMMEUBLE SIS 20, BOULEVARD
CHAMBLAIN A MELUN - PARCELLES
CADASTREES SECTION BC N° 233 ET BC N° 468**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-1, L.2121-29, 1^{er} alinéa et L.2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2111-1 et suivants et L.2141-1 ;

VU la délibération n° 2024.10.10.173 du Conseil Municipal du 3 octobre 2024 prononçant, en application de l'article L. 2141-2 du CG3P, le déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section BC n° 233 et BC n° 468, situées 20, boulevard Chamblain à Melun et fixant la prise d'effet de la désaffectation effective au plus tard le 31 décembre 2025 ;

VU l'extrait du plan cadastral précisant l'assiette foncière des emprises à déclasser ci-annexé ;

VU le procès-verbal de constat établi le 15 septembre 2025 par commissaire de justice à la requête de la Ville de Melun, décrivant la fermeture au public du site, l'absence d'accueil et de programmation, l'extinction des cabines, l'absence de personnel et le non-usage des équipements restant sur place ;

VU l'attestation de la Direction des ressources humaines de la Ville de Melun du 19 septembre 2025 relative à l'affectation des agents du service du cinéma municipal dans les nouveaux locaux sis 4, rue de l'Éperon à Melun à compter du 28 août 2025 ;

CONSIDERANT que les biens dépendant du domaine public de la commune sont inaliénables ;

CONSIDERANT qu'un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif prononçant son déclassement ;

CONSIDERANT que préalablement à toute opération de déclassement d'un bien relevant du domaine public, il convient de constater sa désaffectation matérielle conditionnant son intégration dans le domaine privé de la commune ;

CONSIDERANT que la délibération du 3 octobre 2024 a prononcé le déclassement par anticipation du domaine public des parcelles BC n° 233 et BC n° 468 sur le fondement de l'article L.2141-2 du CG3P, en vue de permettre la conduite des études et démarches préalables au projet d'aménagement comprenant la réalisation d'une résidence étudiante et d'un local d'activités sur l'emprise de l'ancien cinéma « Les Variétés » ;

CONSIDERANT que cette délibération a fixé la prise d'effet de la désaffectation effective au plus tard le 31 décembre 2025, avec coordination de l'opération avec la SPL Melun Val de Seine Aménagement ;

CONSIDERANT que la mise en service du nouveau cinéma municipal

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.19.183

situé 4, rue de l'Éperon a permis, dès le 28 août 2025, le transfert de l'activité cinématographique vers ce nouvel équipement, entraînant la désaffectation de fait du site du 20, boulevard Chamblain ;

CONSIDERANT que le procès-verbal de constat du 15 septembre 2025, dressé par commissaire de justice et annexé à la présente, relève la cessation de toute exploitation au public du cinéma municipal « Les Variétés » (20, boulevard Chamblain, parcelle BC n° 468) ; que les constatations matérielles (locaux fermés au public, absence d'accueil/billetterie et de programmation, cabines éteintes, absence de personnel, non-usage des équipements destinés à être retirés) caractérisent sa désaffectation de fait et, partant, l'absence d'affectation au service public au sens de l'article L. 2141-1 du CG3P ;

CONSIDERANT que la continuité du service public du cinéma est assurée au 4, rue de l'Éperon, ainsi qu'il résulte de l'attestation de la Direction des Ressources Humaines du 19 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que la désaffectation des parcelles cadastrées BC n°233 et BC n° 468 est ainsi établie et dûment constatée et que par suite les conditions légales de leur sortie du domaine public au sens de l'article L. 2141-1 du CG3P sont réunies ;

Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation de l'immeuble communal sis 20, boulevard Chamblain à Melun (cinéma « Les Variétés »), parcelles cadastrées BC n°233 et BC n° 468.

PRONONCE le déclassement des parcelles cadastrées BC n°233 et BC n° 468 et leur incorporation au domaine privé de la commune à compter de la date du constat du 15 septembre 2025.

PRECISE que la continuité du service public du cinéma est assurée au 4, rue de l'Éperon à Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités et diligences nécessaires et à signer tous actes et documents y afférents.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement.

Adopté par 2 voix contre et 36 voix pour

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.19.183

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188492-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.20.184 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.20.184

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE A
DISPOSITION D'ABRIS-VOYAGEURS**

Le Conseil Municipal

VU l'article L1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L2121-29, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment les articles L.113-2, L.115-1 et *R.115-1* ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'abri(s)-voyageurs entre le Département de Seine-et-Marne et la Ville de Melun, annexé à la présente ;

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer le service rendu aux usagers des transports en commun sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT que le Département, propriétaire des abris-voyageurs, propose leur mise à disposition gratuite au profit de la Commune, aux conditions fixées par la convention visée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en préciser les modalités d'implantation, de sécurité, d'entretien, de déplacement et, le cas échéant, de restitution ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun, relative à la mise à disposition d'abri(s)-voyageurs, ci annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.20.184

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188241-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.21.185 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.21.185

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

°°_°_

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX POUR L'APAJH POUR
L'INSTALLATION DU SESSAD VILLA MARIE-
LOUISE - UNITE D'ENSEIGNEMENT EN
ELEMENTAIRE AUTISME**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.351-1, D.351-4, D.351-5, D.351-17, D.351-18 et D.351-19 du Code de l'Education ;

VU les articles L312-1 et D.312-10-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret 78-441 du 24 mars 1978 relative à la mise à disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés de maîtres de l'enseignement public ;

VU l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D.351-17 à D.351-20 du code de l'éducation ;

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 aout 2019 relative à la création des unités d'enseignement autisme (UEEA) et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 ;

VU le projet de convention ci-annexée ;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une délibération n° 2019.09.29.191 en date du 19 septembre 2019, la Ville de Melun a mis à disposition de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) des locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis pour l'installation du SESSAD Villa Marie-Louise pour le fonctionnement de l'Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) ;

CONSIDERANT que la convention d'occupation signée le 02/09/2019 arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler pour permettre la poursuite de l'activité de l'UEEA du SESSAD Villa Marie-Louise au sein du groupe scolaire Jean Bonis ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition de locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis, avec l'APAJH pour l'UEEA rattaché au SESSAD Marie-Louise, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.21.185

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187738-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlaid by a stylized, flowing signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.22.186 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.22.186

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

°°_°_

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX POUR L'APAJH POUR
L'INSTALLATION DE L'ANTENNE SESSAD VILLA
MARIE-LOUISE - UNITE D'ENSEIGNEMENT
MATERNELLE AUTISME**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.351-1, D.351-4, D.351-5, D.351-17, D.351-18 et D.351-19 du Code de l'Education ;

VU les articles L312-1 et D.312-10-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret 78-441 du 24 mars 1978 relative à la mise à disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés de maîtres de l'enseignement public ;

VU l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D.351-17 à D.351-20 du code de l'éducation ;

VU l'instruction interministérielle n° GCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 aout 2019 relative à la création des unités d'enseignement autisme (UEEA) et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 ;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une convention autorisée par une délibération adoptée en 2016, la Ville de Melun a mis à disposition de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) des locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis pour l'installation du SESSAD Marie-Louise pour le fonctionnement de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) ;

CONSIDERANT que cette convention arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler pour permettre la poursuite de l'activité de l'UEMA du SESSAD Villa Marie-Louise au sein du groupe scolaire Jean Bonis ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition de locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis, avec l'APAJH pour l'UEMA rattaché au SESSAD Marie-Louise, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187746-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Ministry of the Interior is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.23.187 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.23.187

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LOCAUX POUR L'APAJH POUR
L'INSTALLATION DE L'ANTENNE SESSAD VILLA
MARIE-LOUISE**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.351-1, D.351-4, D.351-5, D.351-17, D.351-18 et D.351-19 du Code de l'Education ;

VU les articles L312-1 et D.312-10-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret 78-441 du 24 mars 1978 relative à la mise à disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés de maîtres de l'enseignement public ;

VU l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D.351-17 à D.351-20 du code de l'éducation ;

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 aout 2019 relative à la création des unités d'enseignement autisme (UEEA) et la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022 ;

VU le projet de convention ci-annexée ;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une convention autorisée par délibération adoptée par le Conseil municipal en 2016, la Ville de Melun a mis à disposition de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) des locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis pour l'installation du SESSAD Villa Marie-Louise ;

CONSIDERANT que cette convention arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler pour permettre la poursuite de l'activité du SESSAD Villa Marie-Louise au sein du groupe scolaire ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition de locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis, avec l'APAJH pour l'installation du SESSAD Marie-Louise, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.23.187

membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187749-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a stylized, flowing signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.24.188 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.24.188

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN TARIF SPECIAL
POUR LES "SEANCES EVENEMENTS"**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2025.05.32.134 du 22 mai 2025 fixant la grille tarifaire du cinéma municipal « Les Variétés » ;

VU la décision n° 2015.18 du 24 septembre 2015 instituant une régie de recettes pour le cinéma municipal ;

CONSIDÉRANT que la réouverture du cinéma municipal « Les Variétés » dans un équipement neuf et moderne permet une offre élargie incluant des séances « événements » avec diffusion en direct ou en différé de spectacles vivants et de contenus spéciaux, ainsi que des projections à visa exceptionnel ;

CONSIDÉRANT que pour ces séances ponctuelles le prix du billet est souvent communiqué par le distributeur et ne s'inscrit pas dans les catégories tarifaires habituelles, ce qui justifie une catégorie dédiée afin d'aligner temporairement la billetterie sur l'offre proposée et d'éviter tout écart en caisse ;

CONSIDÉRANT que ce tarif, compris en 5 € et 35 €, sera déterminé séance par séance en cohérence avec les informations communiquées par le distributeur et la nature de l'évènement.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création, dès le 3 octobre 2025, d'une catégorie tarifaire dérogatoire « Opération spéciale », applicable exclusivement aux séances explicitement identifiées comme événementielles, y compris spectacles vivants en direct ou en différé, séries événementielles et opérations à visa exceptionnel.

FIXE le prix de cette catégorie dans une fourchette de 5 € à 35 €, déterminé séance par séance en cohérence avec les informations communiquées par le distributeur et la nature de l'évènement.

DIT que ce tarif n'est pas cumulable avec les autres réductions, abonnements ou cartes en vigueur et qu'il ne vaut que pour la séance concernée.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution utile, à actualiser les paramétrages de la billetterie et à signer toute pièce nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.24.188

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188448-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is visible, partially overlaid by a stylized, flowing signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.25.189 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-o-o-o-

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT "FONDS PUBLICS ET
TERRITOIRES" - HANDICAP ENFANCE - EAJE DE
LA COMMUNE DE MELUN - ENTRE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-
MARNE ET LA VILLE DE MELUN - ANNEES 2025-
2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil Municipal

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2324-1 du Code de la Santé Publique ;

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) pour la période de 2013 à 2027 ;

VU le projet de Convention d'Objectifs et de financement Fonds Publics et Territoires – Handicap Enfance 2025-2026 pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la Commune de Melun, ci-annexée ;

CONSIDERANT la volonté » de réduction des inégalités sociales concernant le service rendu et la nature des réponses mises en œuvre sur le territoire ;

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne a invité les gestionnaires à répondre à un appel à projet concernant le développement de l'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles, à l'accroissement de l'accessibilité à l'offre de service « enfance » et à l'accompagnement de la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale ;

CONSIDERANT que le projet présenté par la Ville a été retenu notamment pour la halte-garderie « Les Poussinets – Loupiots » et pour le poste d'Educatrice Référente de l'accueil individualisé (ERAI) mutualisé entre tous les établissements d'accueil du jeune enfant ;

CONSIDERANT qu'une Convention d'Objectifs et de Financement « Fonds Publics et Territoires » – Handicap Enfance fixe les droits et engagements de chaque partie ;

CONSIDERANT que lors de la Commission d'Action Sociale en date du 24 juin 2025, il a été octroyé une somme de 28 740 € pour l'exercice 2025 et une somme de 28 740 € pour l'exercice 2026 ;

CONSIDERANT que cette convention précise le montant de l'aide accordée au titre des années 2025 et 2026, sous réserve de la transmission d'un dossier et des justificatifs de dépenses au plus tard pour le 30 juin 2026 et 30 juin 2027 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement « Fonds Publics et Territoires » – Handicap Enfance 2025-2026 pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun, ci-annexée.

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.25.189

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-188185-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun Municipality is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Kadir MEBAREK



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.10.26.190 Le jeudi 2 octobre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
25/09/2025

Date de l'Affichage
25/09/2025

Nombres de Conseillers

En exercice :	43	M. Kadir MEBAREK, Maire
Présents :	30	Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Adjoint
Représentés :	8	Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Giovanni RECCHIA, M. Olivier PELLETIER, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, Mme Céline GILLIER, Mme Fatiya MOTHAY, M. Jason DEVOGHELAERE, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Conseillers Municipaux
Absents :	5	

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS NON EXCUSES :

M. Mohammed HADBI, Mme Aude LUQUET, Mme Sylvie BORDEAUX, M. Khalid OBEIDI, Mme Ségolène DURAND.

REPRESENTES :

M. Henri MELLIER donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE
Mme Eliana VALENTE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Jules NGUBU donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Eric TORTILLON donne pouvoir à Mme Fatiya MOTHAY
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.26.190

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

-°-°-°-

**OBJET : ORGANISATION DES CONCOURS ET
EXAMENS PROFESSIONNELS PAR LE CENTRE DE
GESTION 77**

Le Conseil municipal,

VU l'article L 1111-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L 452-35 du Code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT que les Centres de Gestion ont pour mission d'organiser les concours et les examens professionnels d'accès aux cadres d'emplois des catégories A, B et C ;

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Centre de Gestion 77 organisera pour l'année 2026 les concours et examens professionnels auxquels vont participer les agents communaux ;

CONSIDERANT que seuls les concours et examens professionnels de catégorie A et B de la filière sanitaire et sociale et ceux de la catégorie C feront l'objet d'une participation financière de la commune par fixation d'un « coût lauréat », déterminé par le nombre de lauréats de la collectivité inscrits sur les listes d'admission ;

CONSIDERANT que le « coût lauréat » est égal au rapport entre les dépenses liées à l'organisation du concours (directes et indirectes) et le nombre de lauréats inscrits sur la liste d'admission ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 2 octobre 2025

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2025.10.26.190

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20251002-187832-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 08/10/2025

Signé par le Maire,

A blue circular official stamp of the City of Melun is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, extending to the right.

Kadir MEBAREK